

29-028-002-AH

CLEDEN. CAP. SIZUN

Trouguer (29)

Responsable = Pierre MERLAT

Campagne 1955

Rapport préliminaire sur les fouilles
de Trouguer en Cléden-Cap-Sizun
(3e campagne : 1955)

I - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

1°) EMPLACEMENT DU SITE FOUILLE :

- Commune de Cléden-Cap-Sizun (Fin.), village de Trouguer.
- Cadastre, section A, parcelles n° 515 (propriétaire : M. H. Goardon) et 100 (propriétaire : M. C. Poulhazan).

2°) FOUILLES ANTERIEURES :

Cf. mes rapports de fouilles 1953 et 1954.

3°) CONDITIONS GENERALES DES FOUILLES 1955 :

a) Moyens mis en oeuvre :

- Outillage de terrassement et d'évacuation prêté par l'atelier des Ponts-et-Chaussées d'Audierne; outillage léger fourni par moi-même.
- Matériel de couchage prêté par l'Inspection Académique du Finistère. Logement du personnel à l'école publique de Cléden. Repas préparés par le personnel.

b) Personnel

- Moi-même et 14 étudiants ou étudiantes de la Faculté des Lettres et 1 étudiant de la Faculté des Sciences de Rennes.
- M. P. Flatrès, agrégé de Géographie, attaché de recherches

au C.N.R.S., qui m'a aidé à faire les plans et les coupes de la fouille.

c) Durée des travaux :

Du 11 juillet 1955 (11 h.) au 23 juillet 1955 (15 h.).

d) Financement :

Le directeur général de l'Architecture m'ayant prévenu, par lettre du 27 mai 1955, que la commission supérieure des Monuments historiques avait donné avis défavorable à la poursuite des fouilles à Trouguer et à l'attribution d'une nouvelle subvention de fouilles, parce qu'elle jugeait "que le site présente un intérêt beaucoup trop mince" pour les efforts que j'y déployais, je me trouvais dans une situation très embarrassante, car ayant présenté ma demande d'autorisation de fouilles au début du mois de janvier et estimant personnellement que le site gallo-romain de Trouguer et son établissement, qui est le plus occidental de la Gaule, offre beaucoup plus d'intérêt historique que ne le laisse apercevoir la médiocrité des trouvailles mobilières qui y ont été faites jusqu'ici, j'avais demandé au propriétaire de la parcelle n° 100 qu'il ne cultivât pas la portion de son champ où j'avais l'intention de fouiller et m'étais ainsi engagé moralement à lui verser une indemnité de non-culture. Je me décidai donc à présenter une demande d'autorisation de fouilles sans subvention, que le Directeur général de l'Architecture voulut bien m'accorder par lettre du 10 juin 1955.

Le financement de mes fouilles fut, dans ces conditions,

assuré, mi-partie par une subvention pour excursion de l'Université de Rennes, mi-partie par un crédit que m'accorde annuellement la Faculté des Lettres de Rennes pour le fonctionnement de mon Laboratoire d'archéologie.

e) Etat des chantiers

Les 2 chantiers ouverts par moi en 1953 et agrandis en 1954 et 1955 ont été laissés dans l'état suivant :

Le chantier Goardon (parcelle n° 515) n'a pas été comblé, M. Goardon ayant proposé de le maintenir accessible aux visiteurs et d'en surveiller la conservation.

Le chantier Poulhazan (parcelle n° 100) a été partiellement comblé dans sa zone située au N du mur S (cf. plan).

f) Situation des objets trouvés.

Les objets trouvés dans les fouilles de 1955 ont été ramenés par moi à Rennes et, ne présentant pas d'intérêt spectaculaire, ils sont conservés et classés dans les collections de mon Laboratoire d'archéologie.

II - RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

Plans n° 1, 2 et 3

1°) Parcelle N° 515 (chantier Goardon). (Plans n° 1 et 2 ~~et 3~~).

La campagne de fouilles de 1954 avait été partiellement employée au dégagement des vestiges du mur A, le plus oriental, semble-t-il, des murs de l'établissement de Trouguer qui existât encore dans la parcelle n° 515. C'est ainsi que ses vestiges avaient été retrouvés sur une longueur de 22,80 m, à partir de

son raccord avec le mur E.-O., appelé N, de la tour N.E. de l'établissement.

La fouille de 1955 fut reprise dans cette parcelle, avec l'intention de retrouver les traces d'une porte d'entrée hypothétique, mais vraisemblable, située sensiblement à mi-distance entre le mur N de la tour N.E. et le mur S de la tour S.E.

Et c'est ainsi que le mur A fut dégagé sur une longueur supplémentaire de 28,55 m, de sorte que la longueur totale de la fouille pour 1954 et 1955 a été en ce secteur de 51,55 m. Malheureusement, en raison d'une légère pente du terrain vers le Sud, les vestiges du mur A tendirent de plus en plus, au fur et à mesure qu'on progressa vers le sud, à se restreindre à des vestiges de fondations et aucune trace de passage à travers le dit mur ne put être retrouvée. En outre, un large talus qui borde à l'ouest la parcelle n° 515 et qui est parcouru par un chemin de servitude, empêcha de poursuivre autant que je l'aurais désiré l'exploration de cette partie du chantier, parce que sa direction est oblique par rapport à celle du mur A.

a) Face Ouest du mur A.

*d/ Au raccord avec la fouille de 1954, le mur présente encore en place 2 ou 3 assises assez bien conservées, reposant sur des pierres plus grandes, non cimentées et disposées de champ, qui constituent ses fondations, et malgré quelques interruptions, on peut dire que l'on dégagait des traces de ces assises du mur proprement dit jusqu'à env. 37 m au sud du mur N. Au-delà vers le sud, nous n'en retrouvâ-

mes plus que les fondations. Il est bon également de noter qu'à peu près partout on mit à jour dans la tranchée une couche de pierres formant dallage (dallage cependant beaucoup moins organique que les deux portions de dallage retrouvées, en 1954, plus au nord, mais précisément déjà à l'ouest du mur A) et située sensiblement au niveau de la partie supérieure de ces fondations. Je parle ici de dallage, parce que la régularité de cette couche de pierres est telle qu'on la retrouva en coupe lorsqu'on décapa le talus pour régulariser la tranchée de fouilles, et qu'il ne semble pas dès lors possible de songer à un lit de pierres accidentellement déjetées. Le décapage du talus jusqu'au niveau inférieur des fondations permit d'ailleurs de fixer la stratigraphie suivante à partir du haut : terre végétale, terre grise probablement rapportée, terre argileuse jaune; le dallage en question se trouve dans cette dernière couche, dont la partie supérieure est elle-même surmontée d'une couche de tuiles et de pierres. Il n'est cependant pas exclu que ce dallage n'ait pas été artificiellement établi lorsqu'au cours des siècles on commença à araser et à niveler le site de l'établissement ancien.

β / A un peu plus de 29 m au sud du mur N nous trouvâmes l'amorce de ce qui peut avoir été un mur de refend orienté E.-O. et désigné α (cf. photos n^{os} 1 et 3); n'en subsiste que le raccord avec le mur A, raccord qui sur 0,80/0,85 m de large et 0,45 m de long se présente comme un bloc de fonda-

tions surmontées de mortier blanc. Malheureusement, ce raccord s'interrompt très vite et il n'en reste guère de traces visibles dans la section orientale du talus précité, bien que certaines pierres de celui-ci (cf. photo n° 2) puissent correspondre au passage des parties plus hautes de ce mur de refend hypothétique. Ma photo n° 4 représente ce qui reste du mur A immédiatement au sud de ce mur

γ / A 34,50 m au sud du mur N (donc à 4,50 m au sud de la face sud de l'hypothétique mur α) nous retrouvâmes un second mur de refend orienté E.-O. et désigné β (cf. photos n°s 5, 6 et 7). Je signale immédiatement qu'en ce qui concerne ce mur il n'y a pas de doute à avoir sur sa nature : en effet, si tout contre le mur A ne restent que les fondations de son raccord, l'existence du talus déjà mentionné a favorisé la conservation d'au moins 4 assises du mur proprement dit, dont la largeur était de 0,73 m; en outre, j'ai pu constater que ce mur se poursuivait vraisemblablement, à l'ouest du talus, dans la parcelle n° 98, du moins si j'ai bien interprété l'aspect qu'offrait sur son parcours présumé le blé dont était ensemencé ledit champ (plants rabougris et non parvenus à maturité), où il traversait probablement un mur N.-S. (probablement le mur C du chantier Poulhazan, cf. infra et le plan donné dans mon rapport de fouilles 1954, puisque le prolongement du mur B du même chantier se retrouve au bas de la face ouest du talus). Malheureusement, le champ de céréales en question fut mois-

sonné avant que j'aie eu le temps de reporter sur mon plan ces indications et il me fut ensuite impossible d'en retrouver la trace sur le terrain.

Je signale qu'à partir d'1,50 m au nord de ce mur β et jusqu'à son raccord, les fondations du mur A débordent très sensiblement vers l'ouest (cf. photo n° 5), comme d'ailleurs vers le nord les fondations du mur β ; mais j'avoue n'avoir pas trouvé l'explication de ce fait.

γ / A 42,70 m au sud du mur N (c'est-à-dire à 7,45 m au sud de la face sud du mur β), nous retrouvâmes un troisième mur de refend, toujours orienté E.-O. et désigné γ , large de 0,80 m (cf. photos n° 8 et 9), dont ne subsistaient que 2 assises de fondations et, dans la section orientale du talus, des assises appareillées bien visibles. Un examen attentif du sol dans le champ qui constitue la parcelle cadastrale n° 98, me permit de constater qu'au delà du talus une élévation de terrain à peine sensible, marquée par endroits de quelques pierres, prolongeait vers l'ouest, sur une longueur de plus de 51 m (distance mesurée à partir du mur A), le mur γ retrouvé à l'est de ce talus; cette légère élévation aboutissait à un petit talus perpendiculaire qui prenait appui, au sud, sur le prolongement du mur S du chantier Poulhazan, et qui me paraît bien correspondre à la marque d'un mur ancien (cf. plan n° 2).

ξ / Aucune trace d'un nouveau mur de refend E.-O. ne fut retrouvée, au sud du mur γ , dans le dégagement du mur A; la photo n° 10 donne en tout cas une idée de l'aspect que présen-

tait encore celui-ci au moment de la fouille, à peu près entièrement réduit à ses seules fondations.

* Vestiges recueillis pendant la fouille.

α/ Dans la couche supérieure au dallage de pierres signalé ci-dessus (c'est-à-dire au-dessus du niveau de l'assise supérieure des fondations).

- Céramique, uniquement sous forme de tessons :

- + Céramique plus ou moins grossière, à pâte assez poreuse et couverte extérieure (et parfois intérieure) plus ou moins noire, dont un fragment à couverte sans doute lustrée (T 380 à 387).
- + Un fragment de fond de coupe (?), à pâte ocre foncé, et couverte intérieure et extérieure rouge-lie de vin (T 388).
- + Céramique à usage courant, à pâte ocre jaune ou ocre rouge, dont un fragment de fond (T 389 à 396).
- + Céramique à pâte ocre très clair ou grise et couverte allant du crème au rosé (T 397 à 408), dont deux fragments d'anses (405 et 407) et un fragment de rebord de petit récipient de forme probablement assez élégante (408).
- + Deux tessons de céramique sigillée (T 409 et 410), dont un fragment de rebord de coupelle ornée de feuilles [lancéolées] appliquées à la barbotine (409).
- + Un certain nombre de tessons de céramique tardive (fin de l'époque gallo-romaine, sinon de l'époque médiévale) à pâte ocre ou ocre rouge et couverte plus ou moins

brune (T 411 à 416), dont deux proviennent de réci-
pients à grande ouverture et à rebords destinés proba-
blement à recevoir un couvercle (411 et 413) et dont
un est orné extérieurement par pincements au doigt (413)

- Verre (V 9 et 10) :

Deux fragments, dont un fragment de rebord de coupe en
verre de couleur vert clair et à peine bullé (9).

/ Dans la couche inférieure au dallage de pierres (c'est-à-
dire au-dessous du niveau de l'assise supérieure des fonda-
tions)

- Céramique, uniquement sous forme de tessons :

+ Céramique grossière et micacée à couverte non lustrée
plus ou moins noire (T 417 à 435), dont un fragment de
rebord de petit vase à collerette (420).

+ Un fragment de rebord de petit vase à pâte ocre et cou-
verte extérieure ocre rouge (T 436).

+ Céramique à pâte jaune clair ou jaune rosé (T 437 à
446), dont un fragment de rebord (442).

- Verre (V 11 et 12) :

Deux fragments, dont un fragment de très petit récipient
à paroi très mince et rebord roulé (12).

- Bronze (Br 7) :

Un fragment d'un objet indéterminé, qui peut avoir été
une boucle.

- Fer :

Un morceau de hampe en fer très oxydé.

- Monnaie (M 3) :

Monnaie "barbare" de Tetricus, de très petit module.

b) Face Est du mur A

* Le dégagement de cette face ne créa aucune difficulté et les restes du mur purent être suivis sans grande peine, bien que le nombre de ses assises, qui était de 3 ou 4 à l'endroit où fut reprise la fouille, allât en décroissant vers le sud et que dans les 20 derniers mètres de l'exploration ne subsistassent plus que des fondations assez grossièrement appareillées sans mortier. La seule chose qui soit digne d'être signalée, et que ces substructions elles-mêmes sont parfois en assez mauvais état de conservation et que par endroits leurs assises débordent légèrement de l'alignement rigoureux.

* Le nombre des vestiges recueillis dans la tranchée de dégagement de cette face du mur A est assez réduit. Les tessons de poteries (T 447 à 468) représentent une céramique de facture indigène et grossière à couverte plus ou moins noire et une céramique un peu plus fine à pâte ocre clair (dont un fragment de rebord d'embouchure de cruche, T 467), à quoi il faut ajouter un fragment de coupelle en sigillée (T 468). Je signale en outre, parmi les trouvailles, une monnaie en bronze (M 4) de Tetricus fils, de style "barbare" et de revers au type SPES AVGG., un fragment de verre (V 13), et le corps d'un clou en bronze (Br 8) à section quadrangulaire.

2°) Parcelle n° 100 (chantier Poulhazan). (Plan n°34)

Les recherches effectuées dans ce secteur en 1953 et 1954 avaient amené la découverte d'un mur large de 1,20 m (noté S) parallèle au mur E.-O., de largeur analogue, du chantier Goardon (noté N), ces deux murs me paraissant représenter, en fonction des plans alors dressés par rapport au cadastre, les enceintes méridionale et septentrionale de l'établissement gallo-romain de Trouguer. On se rappellera, d'autre part, que 3 murs parallèles (notés, de l'E. ^à l'O., A, B et C) et perpendiculaires au mur S y avaient également été retrouvés, dont le 1er, le mur A, était le prolongement du mur N.-S. partant vers le sud du mur N et dont le second reparaissait en élévation sur une certaine longueur et à une certaine distance au pied occidental du talus séparant les parcelles 515 et 98 du cadastre de Clédén-Cap-Sizun (cf. Rapport de fouilles 1954, fig. 3). Mais j'avais remarqué aussi qu'un angle de mur dégagé en 1953 (cf. rapport de fouilles 1953, p. 18.19) dans le sud de la parcelle n° 515 était, pour sa direction N.-S., dans l'alignement du mur N.-S. du saillant découvert en 1953 dans le nord de la même parcelle, tandis que pour sa direction E.-O., il était dans l'alignement du mur S, et la confrontation de photographies aériennes avec les marques relevées au sol en examinant les variations dans la coloration et la densité de la végétation m'avaient persuadé d'une part que le mur S se prolongeait vers l'ouest pour atteindre les vestiges existant encore en élévation d'un mur de structure gallo-romaine, d'autre part qu'au sud du mur S existaient probablement des substructions de plan quadrangulaire représen-

tant peut-être la forme d'une tour qui aurait été la tour S.E. de l'établissement.

Déterminé à vérifier en 1955 ces présomptions, je commençai par essayer de remettre en place le plus exactement que possible les divers éléments déjà découverts dans l'angle S.E. du périmètre étudié et je fus amené, après de multiples mensurations à corriger légèrement certaines mesures consignées dans mon plan de fouilles n° 2 de 1954 (la distance interne entre les murs A et B est de 4,17 m (et non de 4,11 m), entre les murs B et C de 4,10 m (et non de 4,15 m); la largeur du mur C est de 0,72 m (et non de 0,80 m)) et à estimer que le mur A est distant de l'extrémité de l'angle appareillé retrouvé en 1953 au sud de la parcelle n° 55 d'approximativement 5,75 m (cette mesure n'est qu'approximative à cause de l'élévation du talus séparant les parcelles n° 515 et 100).

Pendant que j'étais occupé à ces besognes minutieuses, et pour occuper mon personnel, je fis abattre, entre les murs A et B, un saillant de terre que je n'avais pas eu le temps d'effacer en 1954. On y retrouva, outre quelques débris d'os et de restes de coquillages (découverts aussi bien dans les couches superficielles que dans les couches inférieures), dans les couches superficielles quelques tessons (T 469 à 476) de céramique grossière à couverture noire, dont un fragment de rebord de bol (469), ou de céramique d'usage courant ocre clair ou foncé; dans les couches inférieures des tessons (T 477 à 489) provenant soit de récipients en céramique grossière à couverture noire, soit d'une fabrication un peu plus fine à pâte grise et couverture noire plus ou moins

lustrée, dont 2 fragments de rebords de petits vases (481 et 482), soit d'une céramique grossière à pâte plus ou moins ocre, soit d'une céramique à pâte grise et couverte grise plus ou moins lustrée, dont un fragment de fond (487), soit enfin d'une céramique à pâte ocre clair relativement fine.

Ce n'est qu'après ce travail préparatoire que commença vraiment la fouille 1955 et elle me permit d'affirmer que l'angle S.E. de l'établissement de Trouguer comportait bien réellement une tour, encore que par suite de la configuration du terrain je n'aie pas pu la fouiller entièrement.

a) L'exploration commença par la face sud du mur S. c'est-à-dire par la face interne^{du mur} nord de la Tour S.E. (cf. photos n° 11 à 13).

α / La fouille ne fut descendue qu'à une moyenne profondeur de 1,40 m, c'est-à-dire seulement jusqu'au bas de la première assise des fondations, étant donné que les recherches de l'année précédente nous avaient révélé la structure de celles-ci sur la face nord du même mur. Sur la face sud, il apparut qu'elles étaient également bien appareillées, quoiqu'il y eût des interruptions dans les couches de mortier. Quant au mur proprement dit, il comportait encore, selon les endroits, de 4 à 5 assises de pierres plus ou moins équarries (haut. moyenne d'une assise 9,5 cm) avec joints de mortier blanc rejointoyés au fer. Le raccord de la face interne de ce mur nord de la tour S.E. avec la face interne de son mur ouest se révéla très grossièrement réalisé (cf. photo n° 14) au moyen de pierres de toutes dimensions dé-

bordant de l'alignement.

Au point de vue stratigraphique, il convient de noter que la terre ocre foncée située au-dessous de l'humus de couverture, surmontait une terre argileuse affleurant sensiblement au niveau des fondations et c'est par conséquent le niveau des fondations qui détermina la distinction entre couche supérieure et couche inférieure de la fouille, la couche supérieure étant comptée à partir du niveau de la plus haute assise du mur.

β/ Trouvailles de la couche supérieure :

- Céramique (T 487 à 512), uniquement sous forme de tessons:
 - + Céramique grossière à pâte grise et couverte plus ou moins noire, dont un fragment de rebord (495);
 - + Céramique plus fine à pâte grise ou ocre et couverte allant du gris au noir, dont un fragment de paroi ornée d'un guillochage exécuté à la molette (497);
 - + Céramique à pâte ocre ou ocre rouge et couverte tendant au noir, dont un fragment de céramique provenant de la Gaule de l'Est (503) orné d'une feuille de lierre appliquée à la barbotine, et des fragments de gobelets à couverte métallisée;
 - + Céramique d'usage à pâte ocre clair;
 - + Céramique sigillée (507 à 512), dont deux fragments de rebords de vases Dragend. 37 et un fragment de rebord de coupelle.
- Nombreux débris d'os (animaux) et de coquillages (valves de grosses huitres, berniques, moules), un dent de raie.

- Une Pierre vitrifiée et deux éclats de silex.
- Fer : quelques débris plus ou moins oxydés, dont un fer de lance et un fragment de clou.

γ/ Trouvailles de la couche inférieure :

- Céramique (T 513 et 514) : deux tessons à pâte ocre rosée, dont une anse (513);
- Quelques valves d'huitres.

b) Décidé, avant de fouiller le périmètre de la tour S.E., à suivre le mur S vers l'ouest au-delà de l'endroit où venait s'y raccorder l'extrémité sud du mur C, afin de déterminer s'il existait un quatrième mur N.-S. parallèle aux murs A, B et C,

δ / je fis exécuter une tranchée assez large (1,20 m en moyenne) le long de la face nord de ce prolongement du mur S, prolongement désormais appelé S'. Je constatai ainsi que l'angle de raccord entre la face nord du mur S' et la face ouest du mur C était en grande partie détruit (photo n° 15), du moins en ce qui correspondait au parement externe, les dégâts étant d'ailleurs plus sensibles dans le mur S'. Mais nous le retrouvâmes rapidement avec son parement et je pus ainsi remarquer une particularité assez intéressante. Alors que ses 2 assises supérieures dont les pierres étaient rejointoyées au fer, étaient dans l'alignement du tracé qu'il offrait entre les murs A et C, il présentait au-dessous, et sur une hauteur d'en moyenne 10 cm, un saillant de 5 à 7 cm constitué, selon les endroits, par une ou deux assises de pierres rejointoyées au fer, saillant qui se trouvait lui-même dans un retrait de 5 à 7 cm par rapport aux fondations

qu'il surmontait immédiatement (cf. photos n° 16 et 17), ce qui fait que le haut des parties du mur actuellement conservées se trouvait en double retrait par rapport à ses fondations.

J'avoue ne pas saisir très bien à quoi pouvait correspondre cette particularité, car si j'ai déjà signalé que le mur B comportait une saillie inférieure de même nature, il ne s'agissait là que d'une seule saillie (cf. rapport de fouilles 1953, p. 21), dont je pensais alors, d'ailleurs avec beaucoup de réserves, qu'elle était susceptible de servir d'appui à un sol ou à un plancher, bien qu'en fait aucune trace n'en eût été retrouvée. Une explication de ce genre est, de toute façon, plus difficile ici, étant donné que ~~il~~ par rapport aux fondations il y a un double décrochage et que même en admettant que le décrochage supérieur soit justifié par l'existence originelle d'un revêtement, la face antérieure de tout ce qui est le mur au sens strict du terme, est rejointoyée au fer, ce qui retire beaucoup de vraisemblance à cette double hypothèse.

Quoiqu'il en soit, dès qu'on fut arrivé dans la tranchée au niveau du haut des fondations, on butta sur le sommet de ~~quatre~~ 4 pierres plus ou moins appuyées, en direction de l'ouest, les unes sur les autres, qui apparurent très vite être de grandes dimensions (deux d'entre elles n'étaient pas loin d'avoir 0,50 m de haut.). Et ces grandes dimensions empêchent d'autant plus de les considérer comme des pierres déjetées des parties hautes du mur que deux d'entre elles

se révélèrent pénétrer assez sensiblement dans les fondations elles-mêmes, non certes par intégration dans leur structure, mais par logement dans deux évidements réalisés en léger encorbellement (cf. photos n^{os} 16 et 17), ce qui pouvait suggérer que ces pierres ne sont pas venues là accidentellement, mais y ont été à dessein disposées; cependant il paraît bien difficile de faire concorder cette présomption avec le fait qu'on retrouva sous ces pierres des fragments de tuiles et de poteries gallo-romaines (comme d'ailleurs au-dessus de ces pierres), et qu'à env. 1 m au-dessous du haut de ce qui restait du mur appareillé, on rencontra, à approximativement 1,25 m à l'ouest du mur C, une couche de terre sombre, mêlée de cendres et de débris de charbon de bois, à moins de penser que ce prolongement vers l'ouest du mur N dégagé en 1954 ne fût réalisé que dans le courant de la période gallo-romaine et postérieurement au mur C par exemple, ce qui est proprement invérifiable.

* Trouvailles dans la couche supérieure (correspondant à la hauteur du mur proprement dit) :

Elles consistèrent uniquement en tessons (T 515 à 521) que l'on peut classer comme suit :

- Céramique grossière, à couverte noire, ou un peu plus fine, à couverte noire lustrée (516);
- Céramique d'usage à pâte ocre clair ou rose, dont deux fragments à couverte jaune clair (l'un (519) provenant d'un col d'amphore) et un fragment du sommet d'une anse d'amphore à retour en équerre et à rainure médiane (520);

- un tesson de sigillée (521), dont le vernis était presque entièrement disparu.

* Trouvailles dans la couche inférieure (correspondant aux fondations) :

En plus d'un fragment de fer oxydé et d'un fragment informe de bronze, elles constituèrent en tessons (T 522 à 538) que l'on peut classer comme suit :

- Céramique grossière et poreuse à pâte plus ou moins ocre et cuverte plus ou moins noire, dont un fragment de rebord (532) et un fragment de fond (533);
- Céramique ocre foncé, dont un fragment de rebord (534);
- Céramique d'usage ocre clair ou ocre rose, dont un fragment de haut de col d'amphore (536);
- Plusieurs tessons de céramique sigillée qui ont permis de reconstituer une portion de la paroi d'un vase caréné de forme Dragend. 27, provenant des officines de La Graufesenque et caractérisé par un bord guilloché, par une guirlande de frise dextrogyre et quasi-bifoliée d'un style voisin de Hermet, pl. 44, 56 (mais accompagnée de perles) et par une panse comportant un décor de palissades et de médaillons (les palissades consistant en bâtonnets ponctués séparés par des bâtonnets ordinaires).

β / La tranchée ouverte sur la face Sud du mur S' et descendue jusqu'à une profondeur de plus d'1,50 m devait nous amener rapidement à deux constatations de structure inté-

ressantes, la première que ce prolongement du mur S vers l'ouest était de moindre largeur que le dit mur (0,72 m au-dessus des 2 saillies signalées ci-dessus, contre 1,20 m), cela probablement parce qu'on était sorti du périmètre de la tour d'angle, la seconde que le mur nord-sud C se prolongeait vers le sud au-delà du mur S, mais cette fois sous la forme d'un mur plus large (1,20 m contre 0,72 m), et cela probablement parce que ce nouveau mur, appelé désormais C', était en fait un mur organique de la tour d'angle. Mais tandis qu'il y avait tout de même alignement de la face nord du mur S' par rapport à la face nord du mur S, le mur C' restait dans l'axe du mur C, de sorte que l'augmentation de largeur du mur C' était gagnée de chaque côté de cet axe.

Le raccord des murs C' et S' était assez peu soigné, mais ne m'a pas paru réalisé par simple collage de l'un sur l'autre. L'appareil, non rejointoyé et assez irrégulier, comportait des pierres cubiques ou polygonales et des pierres beaucoup plus plates, mais aussi beaucoup plus longues (cf. photos n°s 18 à 20).

* Trouvailles

- Céramique, uniquement en tessons (T 540 à 553). Elle se répartit comme suit :

+ fragments de poterie plus ou moins grossière à couverture noire, dont un fragment de panse à peine lustrée avec rainure circulaire et décor de bandes lustrées en léger creux par empreinte (545);

+ fragments de poterie jaune clair, dont un fragment à pâte ocre rose et couverture externe jaune clair (549);
+ quatre fragments de sigillée (550 à 553), dont deux de parois ornées de personnages et un de rebord de coupelle Dragend. 42 ou 46 (= Ritterling, type 14) ou de plat de type Curle 15 (553);

- Verre (V 14 et 15) : deux fragments, dont l'un (15), très irisé, à paroi très mince et ornementation excisée.
- 3 fragments de clous très oxydés.

c) Ayant ainsi exploré les abords ouest de la tour S.E. je pus désormais m'attacher à l'exploration du reste du périmètre accessible de la dite tour et, tout d'abord, de son mur occidental C', dont j'ai déjà signalé la largeur (1,20 m).

2/ Face ouest du mur C'

* C'est une des zones de la fouille où je fis poursuivre les recherches jusqu'à la plus grande profondeur (2 m env.), afin de retrouver la semelle des fondations, qu'en fait nous n'atteignimes pas. La structure de ce mur C' apparut alors constituée d'une moyenne de 7 assises assez soignées de pierres non rejointoyées (cf. photo n° 21), surmontant de hautes fondations relativement bien appareillées sans mortier (photo n° 22), ayant plus de 0,80 m de hauteur.

Mais notre dégagement fut rendu extrêmement pénible par le fait que se trouvaient appliquées contre le mur proprement dit (et cela sur environ la moitié nord de la tranchée du dégagement), toute une série de grosses pierres (cf. photos n°s 23 et 24) dont la base reposait dans

la terre de remblai sensiblement à la hauteur des fondations. Je crois probable qu'il s'agisse là, étant donné les dimensions de ces pierres, d'un matériel plutôt rapporté par la main de l'homme, pour des raisons que je ne détermine d'ailleurs pas et à une date incertaine, que naturellement par déjet des parties hautes de la muraille (il est cependant assez intéressant de noter que de la céramique gallo-romaine fut ramassée à des niveaux correspondant à cet entassement de pierres dans la partie sud de la tranchée de dégagement, ce qui tendrait à faire croire qu'en tout état de cause cet entassement est ancien).

D'autre part, lorsque la fouille parvint vers ce qui s'avéra rapidement être l'angle S.-O. externe de la tour, je constatai que le mur C' s'interrompait dans sa structure (cf. photo n° 25, après nettoyage), les parties manquantes étant remplies d'un remblayage constitué de terre et de pierres d'appareillage (à certaines desquelles adhéraient encore du mortier), dans le milieu duquel nous retrouvâmes une pierre de grandes dimensions (cf. photos n° 26 et 27), analogue à celles qui flanquaient le mur un peu plus au nord. Cette interruption correspondait, en élévation, à 7 assises du mur proprement dit, de sorte qu'elle partait du niveau de l'assise supérieure des fondations, et se développait sur 1,21 m N.-S. à partir de l'angle S.O. de la tour. Cette interruption était assez régulièrement verticale (cf. photo n° 28), de sorte que

l'arrachement des assises manquantes, si arrachement il y a eu, fut pratiqué avec assez de soin. Il est bon, en tout cas, de noter que l'interruption ainsi décrite pour le mur C' se prolongeait, au-delà de l'angle, dans la structure du mur sud de la tour S.E. (cf. photo n° 29), où l'arrachement des assises était nettement moins régulier, et je ne puis à ce propos que rappeler que l'angle S.E. de la tour N.E. de l'établissement de Trouguer présentait une particularité analogue (cf. mon rapport de fouilles 1953, p. 9, et Gallia. XII, 1954, p. 157 et fig. 4, 3-5). S'agissait-il, dans les deux cas, de brèches effectuées dans la muraille par un assaillant éventuel, ou d'ouvertures organiques percées intentionnellement dans celle-ci ? Cette seconde hypothèse me paraît la plus douteuse, car à supposer que les tours en question servissent à la défense de l'établissement, ce qui est possible, des ouvertures de ce genre eussent singulièrement affaibli cette défense. Ce qui, par retour à la première hypothèse, ne permet aucunement de fixer la date à laquelle ces brèches auraient pu être effectuées.

* Trouvailles.

A part quelques fragments de fer oxydés, quelques débris d'os et un fragment de verre (V 16), elles consistèrent essentiellement en tessons de poteries (T 554 à 653) qui peuvent se répartir comme suit :

+ Poterie grossière à couverte non lustrée, plus ou moins noire ou gris foncé (554 à 607), où je relève en parti-

culier deux fragments d'une sorte d'écuelle à pâte ocre rougeâtre (579), un rebord d'écuelle (584) et trois fragments de rebords de vases aux dimensions originelles variées (585, 586 et 593);

+ Poterie plus fine à pâte grise et couverte noire plus ou moins lustrée (608 à 611), dont un fragment de coupe à rebord très nettement profilé (611).

+ Poterie à pâte ocre clair ou ocre rouge, avec ou sans couverte, celle-ci pouvant aller du crème au rose ou à l'ocre rouge (612 à 644), dont un fragment de paroi d'amphore (613), un fragment d'anse d'amphore (615), deux fragments de récipients à rebords profilés (641, 642), un fragment de rebord de pelves avec déversoir (643) et des fragments d'un vase à pâte ocre rouge sans couverte, de forme globulaire à anse (644);

+ céramique sigillée (645 à 652), dont deux pieds de récipients de forme Dragend. 37 (645, 646), des fragments de parois ornées (647 à 649) et deux fragments du rebord d'un plat de type Curle 15 (652).

+ Un fragment de terre cuite vitrifiée (653).

β/ Face est du mur C'

* Son dégagement (mené jusqu'à env. 1,50 m de profondeur) n'offrit guère de difficultés et révéla que son parement était assez irrégulièrement conservé en élévation (de 4 à 7 assises pour le mur au sens strict), mais qu'il consistait en assises rejointoyées au fer (cf. photos n^{os} 30 à 33). En outre, le nettoyage du remblayage qui masquait

l'interruption de structure du mur C' notée au paragraphe α , permet de déterminer que cette interruption affectait également la face interne de ce mur et l'angle lui-même (cf. photos n°s 34-36).

* Trouvailles dans la couche supérieure (descendant jusqu' au niveau des fondations)

+ Céramique, en tessons uniquement (T 654 à 674) :

- poterie à pâte grise ou ocre et couverte noire généralement lustrée, dont un fragment de petite anse ronde guillochée (663), et trois fragments à couverte plus ou moins métallisée (664 à 666);

- quelques tessons de poterie ocre d'usage, dont un fragment d'anse d'amphore à nervure médiane creuse (674).

- quelques fragments de sigillée (669 à 673);

- deux fragments de céramique vitrifiée.

+ Verre : trois fragments provenant de plaques à bord épais (V 17 et 18).

+ Fer : quelques fragments, dont certains provenant de lames (?).

+ Une pointe de clou en bronze (Br 9).

+ Quelques débris d'os animaux, dont un fragment de mandibule.

* Trouvailles dans la couche inférieure :

Elles furent peu nombreuses, étant donné que la fouille ne fut pas descendue au-dessous de la deuxième assise de fondations : en céramique (T ~~675~~ 675 à 679), quelques

fragments de poterie noire grossière, dont un rebord (676) de vase assez grand, et un fragment à pâte ocre (679), ainsi que 2 gros clous et un clou plus petit, en fer oxydé.

d) Etant donné la configuration des lieux et le fait que le mur oriental de la tour S.E. était en grande partie situé sous le talus qui sépare les parcelles n^{os} 515 et 100, il ne restait plus qu'à dégager le mur sud de cette tour. Encore, toujours pour la même raison, ne pûmes-nous atteindre l'angle S.E. de celle-ci.

α / Face nord (c'est-à-dire interne) du mur sud de la tour S.E.

* Elle était à peu près bien conservée sur une hauteur de 4 à 8 assises du mur rejointoyées au fer (photos n^{os} 37 et 38) et son dégagement fut facilité à proximité de l'angle sud-ouest par le fait que cet endroit correspondait à un petit sondage fait autrefois par le recteur Parchemimon (cf. rapport de fouilles 1953, p. 4); mais, nous le reconnûmes à la dureté de la terre, ce sondage avait été très restreint et de toute façon nous recueillîmes un certain nombre de vestiges.

* Trouvailles :

Outre un clou et 8 fragments de verre, plus ou moins irisés (V 19 à 26), dont un fragment de plaque à rebord épais (19), on recueillit des tessons de céramique (T 681 à 696) se répartissant comme suit :

- poterie noire grossière (681 à 683);
- poterie noire plus fine et plus ou moins lustrée, dont un fragment de rebord (687);

- un tesson de poterie à pâte rouge;
- un fragment d'anse d'amphore à nervure médiane creuse (690);
- quelques tessons de sigillée, dont un rebord de coupe ornée de feuilles lancéolées appliquées à la barbotine (693);
- un tesson à pâte dure et ocre clair et couverte interne et externe ocre rouge, comportant une ornementation appliquée (696) et rappelant un tesson trouvé en 1953 (cf. T 6) : époque peut-être médiévale.

B / Face sud (c'est-à-dire externe) du mur sud de la tour S.E.

* Entrepris à partir de l'angle S.O. de la tour, son dégagement fut d'abord relativement facile, l'interruption vers l'est de la structure du mur proprement dit, signalée supra. cessant à 1,41 m par rapport à l'angle (cf. photo n° 39 la reprise de la structure des assises appareillées), endroit où étaient encore en place au-dessus des fondations 5 assises de muraille. Sur toute cette face, où le nombre des assises en place allait de 5 à 7, l'appareillage au mortier était relativement soigné, mais sans rejointoyage et les fondations présentaient le même caractère général, ce qui rendait difficile leur ^{discrimination} ~~distinction~~ (cf. photos n° 40, 41 et 42).

Mais à partir de 4 m env. à l'est de l'angle de la tour, nous rencontrâmes à nouveau, comme le long de la face ouest du mur C', un entassement de grosses pierres, accumulées sur plus de 0,50 m de hauteur et 3 m de longueur, les

moins profondes affleurant à peu près au niveau de l'assise supérieure du mur (les photos n^{os} 43 et 44, prises en cours de dégagement, donnent une idée de cette particularité). En certains endroits la fouille fut descendue jusqu'à 2 m de profondeur sans qu'on retrouvât la semelle des fondations.

* Trouvailles

(N.B. - La présence de cet amas de pierres rendit toute étude de stratigraphie impossible et je ne pus distinguer de couche supérieure et de couche inférieure).

+ Céramique (T 697 à 720)

- quelques fragments de poterie grossière noire;
- quelques fragments de poterie plus fine, dont un de paroi à couverte noire plus ou moins lustrée, ornée de rainures et de guillochages (703) et un à pâte ocre rose et couverte noire métallisée (704);
- un fragment à pâte grise et couverte lustrée grise (717);
- quelques fragments de poterie grossière plus ou moins ocre, dont deux anses (714 et 716) et un fragment de gros palet circulaire (715);
- trois fragments de sigillée, dont un de rebord de vase Dragend. 37 (719) et un de paroi de vase de même forme orné d'un médaillon contenant un cheval marin (720).

+ Divers :

- un fragment de pierre polie allongée en forme de pierre à aiguiser;

- des valves d'huitres;
- un fragment de verre (V 27);
- quatre débris en fer, dont deux fers de lances (?),
une partie de douille et un clou.

III - CONCLUSIONS PROVISOIRES (plan n° 2)

- 1°) Les fouilles de 1955 ont permis d'assurer l'existence dans l'établissement gallo-romain de Trouguer de ce que j'appelle par commodité une tour S.E., et de présumer que cette tour est symétrique d'une tour analogue N.E.
- 2°) Elles ont révélé que l'épaisseur des murs de la tour S.E. était nettement plus importante que celle des autres murs jusqu'ici découverts (1,20 m contre 0,72, 0,75 et 0,77 m), à l'exception d'un mur N.-S. et d'un mur E.-O. du nord de la parcelle 515, qui appartenaient vraisemblablement à la tour N.E. présumée, ce qui suggère que les structures quadrangulaires ainsi dégagées ou partiellement dégagées aux angles N.E. et S.E. de l'établissement avaient au moins une destination partiellement ~~résidentielle~~ défensive, cette destination pouvant être corroborée par la hauteur des fondations du périmètre de ces tours.
- 3°) Elles ont confirmé que le mur A, dont le dégagement s'est poursuivi en 1953, 1954 et 1955, reliait bien le mur N (mur E.-O. du sud de la tour N.E.) au mur S (mur E.-O. du nord de la tour S.E.)
- 4°) Elles ont confirmé la présomption que le mur S (mur E.-O. du

nord de la tour S.E.) se poursuivait bien à l'ouest au-delà du mur C et en direction des vestiges encore visibles en élévation à l'extrémité ouest de la parcelle cadastrale n° 100, sans établir d'ailleurs qu'il y eût un quatrième mur parallèle, à l'ouest, aux murs A, B et C.

- 5°) Elles ont établi qu'il existait, entre le mur A et le mur B, des murs de cloisonnement E.-O., l'un de ces murs se rattachant d'ailleurs lui-même à un système de cloisonnement interne plus compliqué (cf. supra, p. 7), dont il aurait été souhaitable qu'on pût étudier l'agencement.
- 6°) En ce qui concerne la datation, elles ont amené la découverte de deux antoniniani à l'effigie des Tetricus, ce qui descend légèrement le terminus post quem de l'occupation du site, établi jusqu'alors par une monnaie de Claude II, compte non tenu de tessons de poteries médiévales relevées les années précédentes (en 1955, un seul tesson de ce genre, T 696, a été recueilli). D'autre part, la découverte de fragments de céramique sigillée provenant de la Graufesenque (cf. T 539) confirme une occupation du site dès le Ier s. ap. J.-C., déjà suggérée par la présence dans la trouvaille d'un tesson d'époque claudienne (T 51; cf. rapport de fouilles ~~III~~ 1953, p. 17) et, à un degré moindre, par la structure même des murs.

Je signale qu'au point de vue de la chronologie, une étude minutieuse de la céramique recueillie permettra certainement de confirmer ces données encore fragmentaires et spécialement l'occupation du site au Ier siècle (présence de nombreux tessons de terra

nigra).

- 7°) La découverte de certains fragments de verre bleu (spécialement n° V 17, 18, 19), qui ne peuvent en tout cas pas provenir de récipients, suggère que la tour S.E. pouvait avoir originellement des ouvertures vitrées.
- 8°) Bien que des problèmes sont encore insolubles à l'issue de la 3ème campagne de fouilles, en particulier celui de l'utilisation de l'établissement de Trouguer et celui de son agencement interne. C'est pourquoi, outre qu'on aimerait bien déterminer si sa façade occidentale présentait les mêmes caractères que sa façade orientale, il me paraît tout à fait regrettable que la Commission supérieure des monuments historiques se soit prononcée contre la poursuite des recherches dans cette région extrême de la Gaule romaine.

Rennes, le 5 mars 1956.

P. MERLAT.

Trouquet en Claden. Cap-bizun. Fouilles 1955



Mur A, m du N.E., feu externe

Chantier Goardon

V 43

3F 43:1



Mur A, m du N.E., feu externe
Chantier Goardon

3F 44:2 V 44



1^{er} mur de refend vers l'O. sur la
feu 0. du mur A (m du N)

①

Chantier Goardon

V 2

3F 2 = 4

August en Cledeben Cap Sijon, Poitiers 1955

Section de talus (face E), au
l'emplacement du 1^{er} mur de retenue
vers l'O. du mur A (vue de l'E.)

Chantier Goardon

3F3 = 5

V3

②



1^{er} mur de retenue vers l'O. du mur A
(vue de S.E.)

Chantier Goardon.

③

V4

3Fu = 6

2^e mur de retenue vers l'O. du
mur A (vue de N.)

Chantier Goardon

⑤

V5

3F5 = 2





2^e mur de refend à l'ouest de mur A
(vue de l'E.)

⑥ Chantier Goardon

VI 6

3F6 = 8

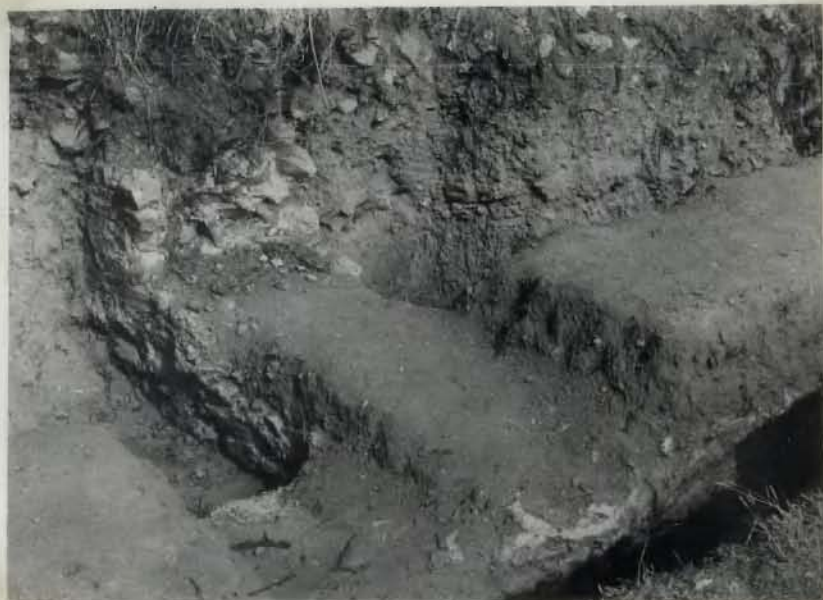
2^e mur de refend à l'ouest de
mur A (vue de S.E.)

Chantier ~~Ponchayon~~
Goardon

⑦

3F7 = 9

VI 7



3^e mur de refend à l'o. de mur A
(vue de N.E.)

⑧

Chantier Goardon.

VI 8

3F8 = 10



excavation au Vieux-Cap-Sizun, Fonilles 1955

3^e mur de refend à l'O. du mur A
(vue de l'É.)

Chantier Goardon

(9)

VI 9

3F9 = 11



3^e mur de refend à l'O. du mur A
(vue de S.E.)

Chantier Goardon

VI 10

3F10 = 12

Mur A, face O., au S. du 3^e
mur de refend à l'O.

(vue de S.O.)

Chantier Goardon

(10)

VI 11

3F11 = 13



Blocs de grosses pierres: déjetés (?)
au pied du mur O. de la tour S.E.
(vue du N)

Chantier Poulhazan (23)

1 F 21 = 17

I 21



Face S. du mur S (= mur N de la tour S.E.), vue du S.E.

(11)

Chantier Poulhazan

I 22

1 F 22 = 18

Face S. du mur S. (= mur N. de la tour S.E.), vue du S.O.

Chantier Poulhazan (19)

I 23

1 F 23 = 19





Grosse pierre de remblai
dans l'angle (remblayé) S.O. de
la tour S.E (vue du S.O.)
chantier Poullhazan

(26)

1 F 18 = 14

I 18

La même, vue du N.O

chantier Poullhazan

(27)

1 F 19 = 15

I 19



Blocs de grosses pierres déjetées (?)
C. (les murs)
au pied du mur O. de la tour S.E.
(vue du S.)

(24)

I 20

chantier Poullhazan

1 F 20 = 16

prolongement du mur S. au-dessus de
la tour S.E., près de son raccord avec elle

1) (vue de l'É.-S.-E.)
mur S.
chantier Ponchayan

(26)

II 28

2 F 28 = 4



Face interne du mur O. de la tour S.E.
près de l'angle S.O. (vue de l'É.)

chantier Ponchayan

(34)

II 29

2 F 29 = 5

Face interne du mur O. de la tour S.E.
(vue de S. ●)

chantier Ponchayan

2

(32)

II 30

2 F 30 = 6



Trouquet au Claden. Cap-Byun Fouilles 1953



Face S. du mur S. (= mur N. de la tour S.E.)
(vue de l'O.S.O.)

(12)

Chantier Poulhazan

I 24

1 F 24 = 20

Face interne du mur O. de la tour S.E.
(vue de l'E.)

Chantier Poulhazan

(33)

2 F 25 = 2

II 26



Enlèvement du mur S. à l'O. de la
tour S.E. (vue de son raccord avec elle)
(vue du S.)

Chantier Poulhazan

(19)

II 27

Face sud du mur S'
au raccord avec la
face ouest de C'

2 F 27 = 3



Trouquet en Clef de Cap. Sigun (Fin.)



Tranche O. de la rupture du mur
S. de la tour S.E.
(vue de l'O.S.O.)

(39)

Chantier Poulhazan

III 32

2F32-8

Tranche S.
O. de la rupture du mur
O. de la tour S.E.
(vue du S.)

Chantier Poulhazan

2F33-9

(28)

III 33



L'angle S.O. de la tour S.E., avec
la rupture du mur

(vue du S.O.)

Chantier Poulhazan

(29)

III 34

2F34-10



Fac^{est} externe du mur S. de la tour S.E.
(vue du N.E.)

chantier Poulhazan

(40)

IV 42

2F42 = 18



(41)

Fac externe du mur S. de la tour S.E.
(vue du S.O.)

chantier Poulhazan

III 35

2F35 = 11

Fac externe du mur S. de la tour S.E.
à l'angle S.O.
(vue du S.O.)

chantier Poulhazan

(42)

II 31

2F31 = 7



Trouques collées Cap-Sigun - Forcilles 155



angle S.O. interne de la tour S.E.
(vue de l'E. et d'en haut)

chantier Poulhayan

(36)

VII 16

3 F 15 = 19

face externe du mur S. de la tour S.E.

à niveau des pierres

(vue de l'O.S.O.)

Chantier Poulhayan

(44)

IV 44

2 F 44 = 20



face externe du mur S. de la tour S.E.

et les pierres déjetées (?)

(vue de l'O.S.O. et d'en haut)

chantier Poulhayan

(43)

IV 43

2 F 43 = 19



Langues en Cleden - Cap-Sizun - Forêts 1955

Face N. du mur S' à l'O. de la tour S.E.
et fondations
(vue du N.E.)

Chantier Louhazan

(17)

VII 14

3F 14-17



↑ mur C

↑ mur J' à l'O. de la tour S.E.



Raccord du mur C et du prolongement
du mur S' à l'O. de la tour S.E. (S')

(vue du N)

(15)

Chantier Louhazan

VII 15

3F 15-18

Interieur en Claden. Cap Sizen. Fouilles 1955

Face interne du mur O de la tour S.E.

(vue de S.E.)

Chantier Ponchagan

(29)

VIII 17

4F17=2



Face interne ^{est} du mur O de la tour S.E.
(vue de S.E.)

Chantier Ponchagan

(30)

VIII 19

4F19=4

Angle du mur O (face externe)
de la tour S.E. avec le prolongement
vers l'O. du mur S (face S.)

(vue de S.O.)

Chantier Ponchagan

(18)

Reccord externe du mur S' et
du mur C'

4F36=12

III 36





Mur O., face externe, de la tour S.E.
(vue du S.O.)

(21)

chantier Poulhazan

IV 39

2 F 39 = 15

Fondations de la face externe ^{au} du
mur O. de la tour S.E.

chantier Poulhazan (22)

IV 40

2 F 40 = 16



Face interne du mur O. de la tour S.E.
près de l'angle S.O. (vue de l'E.)

(35)

chantier Poulhazan

VIII 16

4 F 16 = 1





mur A, face O., au S. du 1^{er} mur
de la pout à l'O. (mur du S.-O.)

(4)

chantier Goardon

VII 12

3F12: 14



(43 Bis)

IV 41



Face N. du mur S. de la tour S.E.
(vue de N.E.)

Chantier Pontbazon

(37)

VIII 23

4 F 23 = 8

Face S. du mur S. (= mur N. de la
tour S.E., face intérieure, versée
vers l'angle externe N.O.
(vue de S.O.) l'o.S.O.

Chantier Pontbazon

angle externe Nord-ouest
de la tour S.E.

4 F 20 = 5

(14) VIII 20



Face N. du mur S', au delà (O) de
la tour S.E., montrant le 1^{er} retrait
d'assises et le dernier retrait des fondations
(vue de N.E.)

(16)

Chantier Pontbazon

VII 13

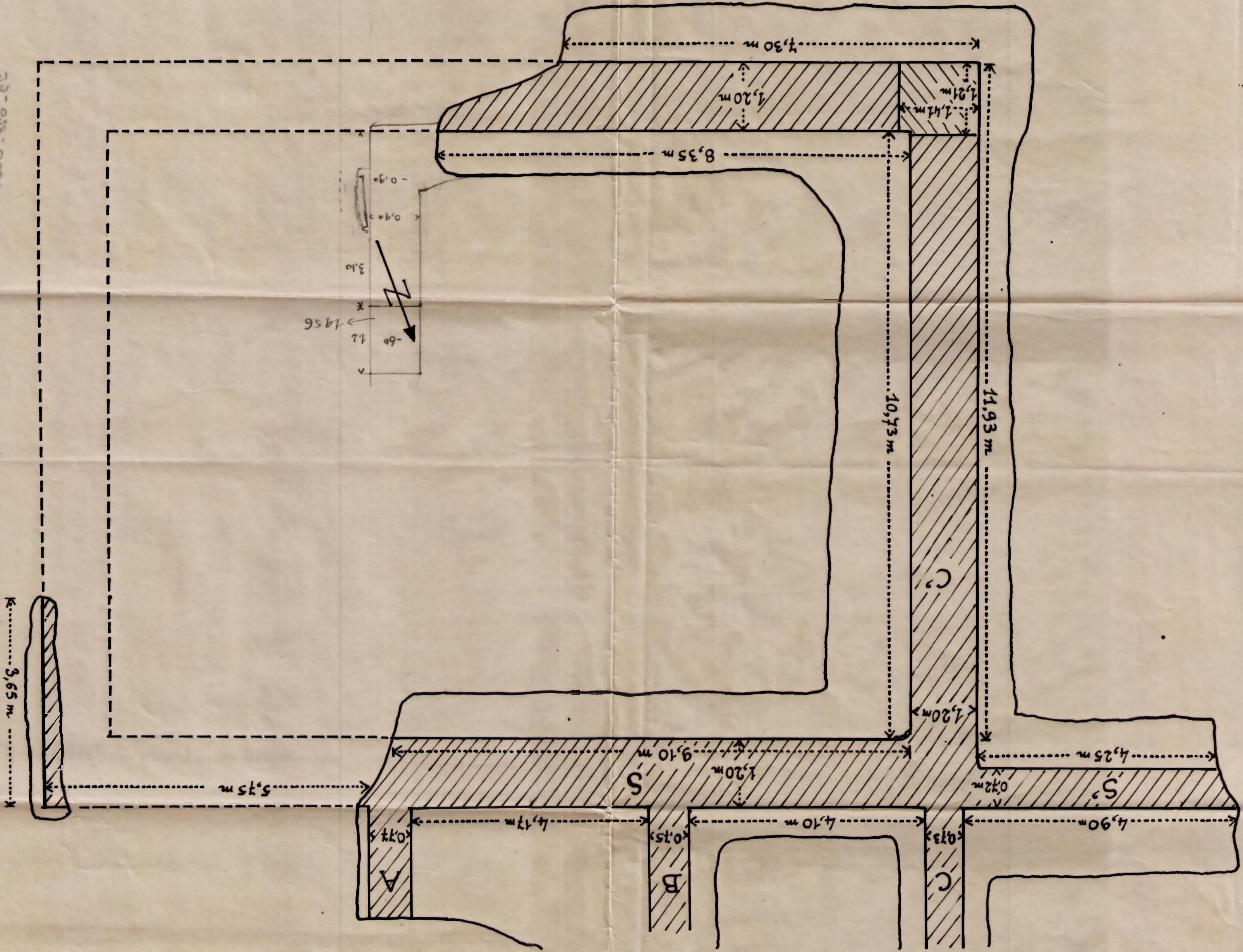
3 F 13 = 16



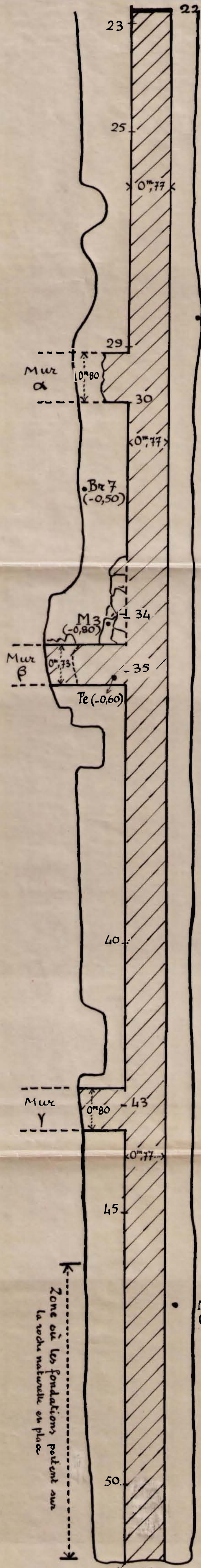
TROUQUER 1955 : La "tour" sud-est. Plan n. 3



HA. 500.850.00



22,80 : Raccord avec la fouille 1954.



Br 8 (-0,30 m)

Br 7 (-0,50)

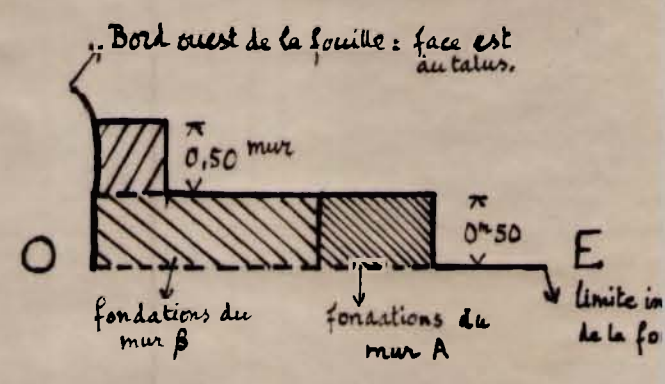
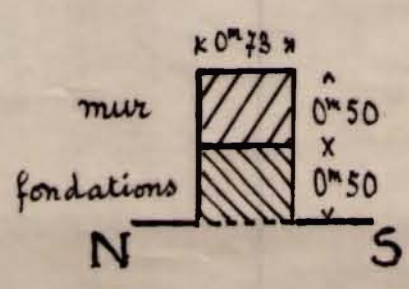
M3 (-0,80)

Fe (-0,60)

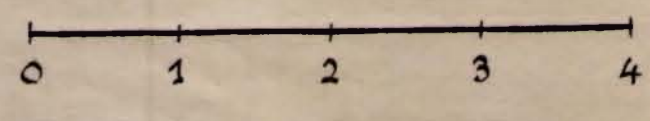
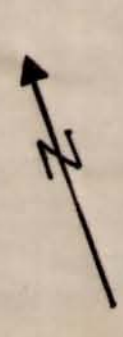
M4 (-0,65m)

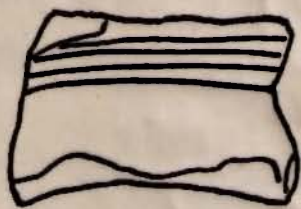
Zone où les fondations posent sur la roche naturelle en place

51,25 par rapport au mur N



Coupes N-S et O-E à travers le mur β.





532



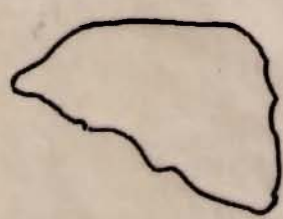
534



579¹



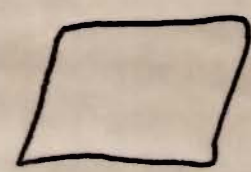
584



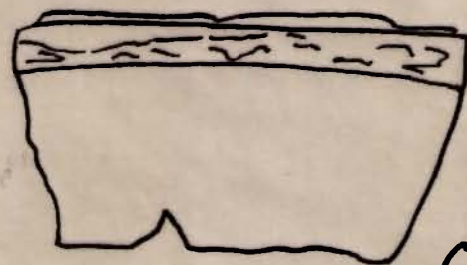
585



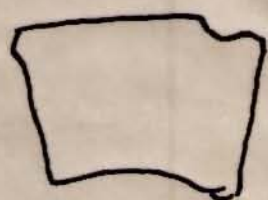
586



593



611



641

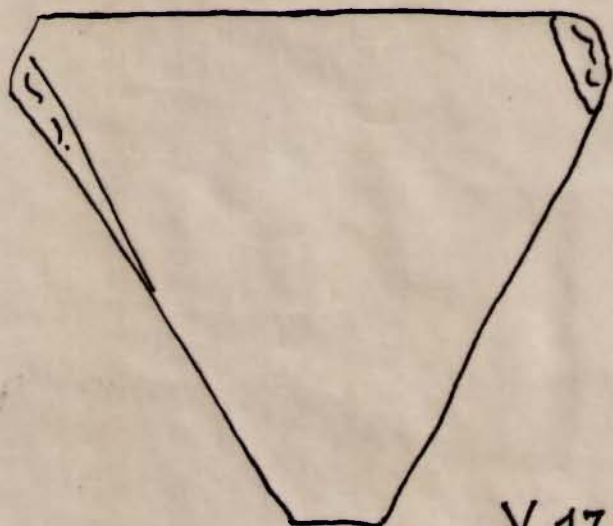


642

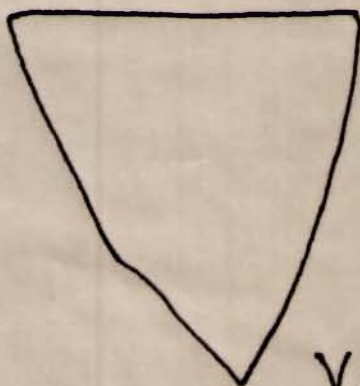


TROUGUER 1955

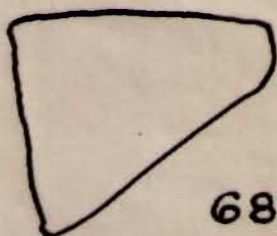
Echelle : 1.1



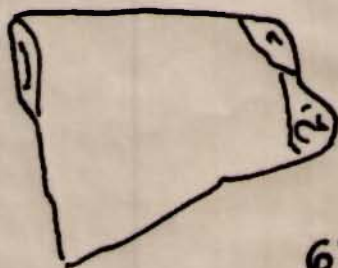
V 17



V 18



687



676



V 19

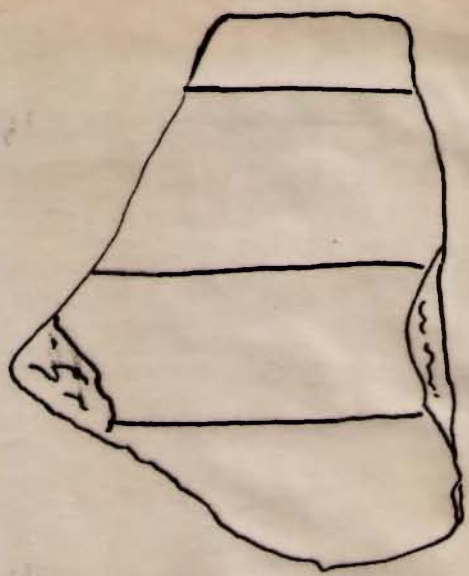


TROUGUER

1955

-

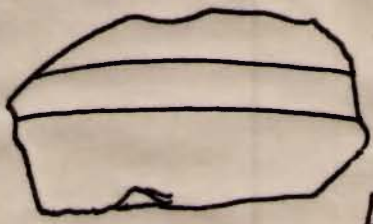
Echelle : 1.1.



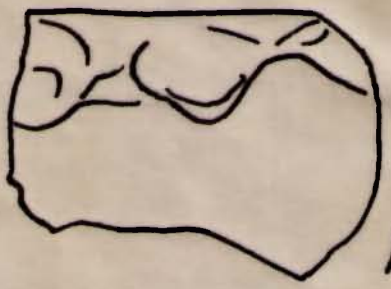
407



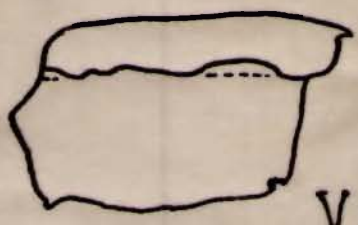
408



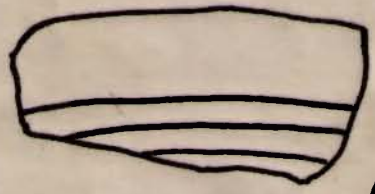
411



413



V9



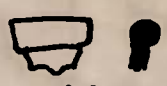
420



436



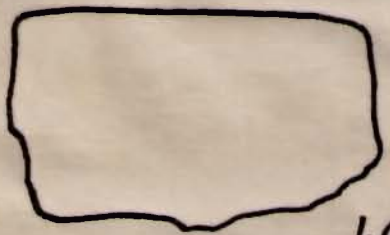
B27



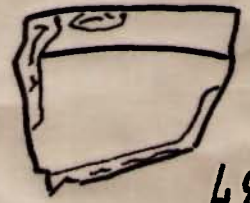
V12



467



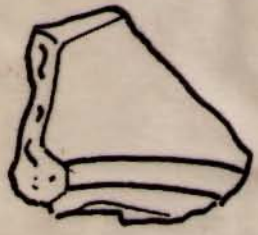
469



481



482



487



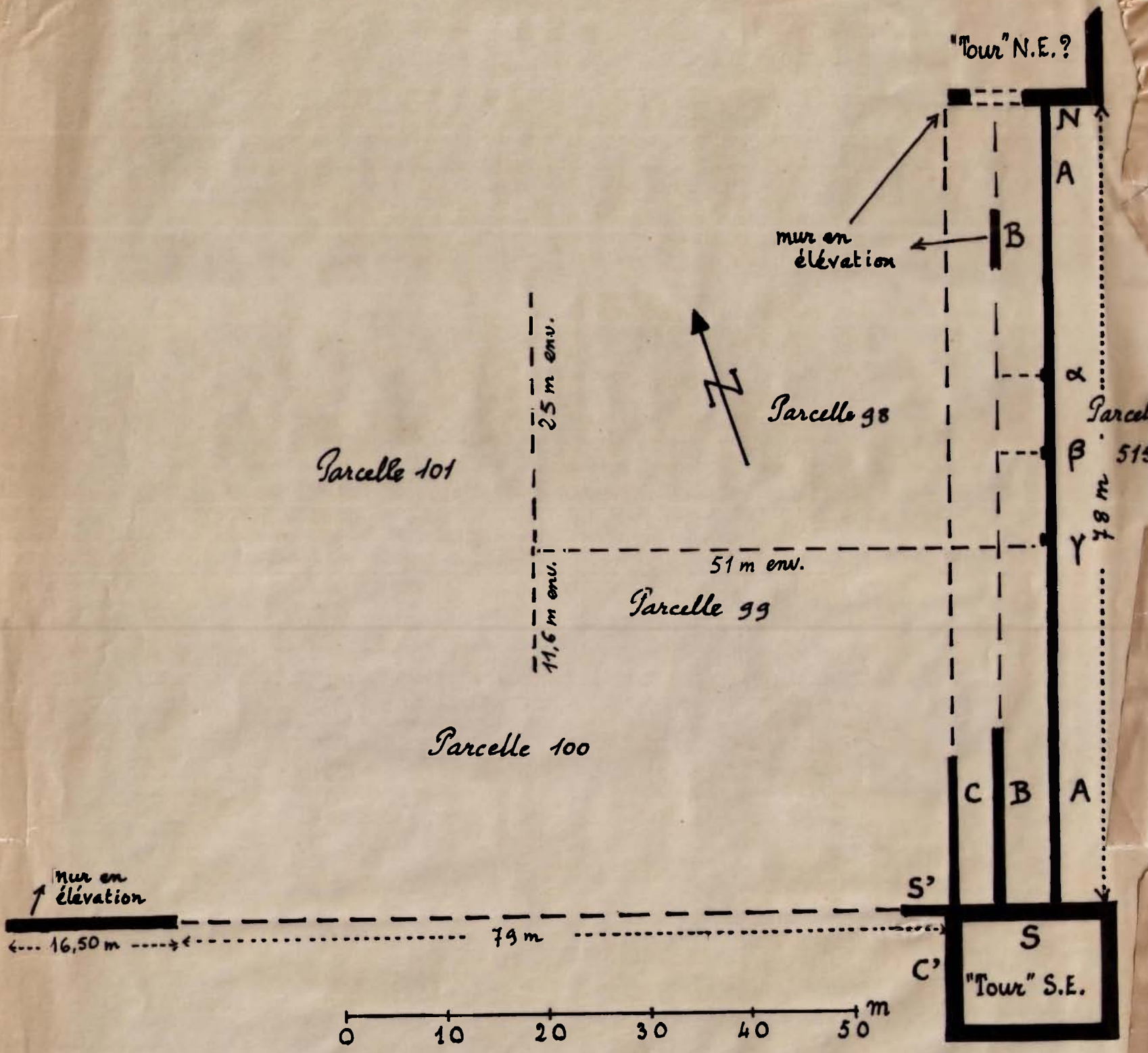
495



503

TROUGUER 1955

Echelle : 1.1



TROUGUER 1955

Essai de restitution partielle, Plan n°2